

# Camca Réassurance

Rapport narratif Solvabilité 2 : FSCR 2018  
sur l'arrêté du 31 décembre 2017

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom :	Martial de Calbiac
Fonction :	Directeur
Tel :	40 20 99 - 1
E-mail :	<a href="mailto:martial.decalbiac@camca.lu">martial.decalbiac@camca.lu</a>

# Sommaire

<b>A.</b>	<b>ACTIVITE ET RESULTATS</b>	<b>3</b>
A.1.	ACTIVITE ET ENVIRONNEMENT	3
A.2.	RESULTATS DE SOUSCRIPTION	4
A.3.	RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	4
A.4.	RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	4
A.5.	AUTRES INFORMATIONS	4
<b>B.</b>	<b>SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>	<b>4</b>
B.1.	INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	4
B.2.	EXIGENCE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	7
B.3.	SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ORSA	8
B.4.	SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	10
B.5.	FONCTION AUDIT INTERNE	11
B.6.	FONCTION ACTUARIAELLE	11
B.7.	SOUS-TRAITANCE	12
B.8.	AUTRES INFORMATIONS	12
<b>C.</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>12</b>
C.1.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	12
C.2.	RISQUE DE MARCHE	13
C.3.	RISQUE DE CREDIT	13
C.4.	RISQUE DE LIQUIDITE	13
C.5.	RISQUE OPERATIONNEL	13
C.6.	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	13
C.7.	AUTRES INFORMATIONS	14
<b>D.</b>	<b>VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b>	<b>14</b>
D.1.	ACTIFS	14
D.2.	PROVISIONS TECHNIQUES	15
D.3.	AUTRES PASSIFS	16
D.4.	METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES	16
D.5.	AUTRES INFORMATIONS	16
<b>E.</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>16</b>
E.1.	FONDS PROPRES	16
E.2.	CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	16
E.3.	UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	17
E.4.	DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	17
E.5.	AUTRES INFORMATIONS	17
<b>F.</b>	<b>ANNEXE</b>	<b>18</b>

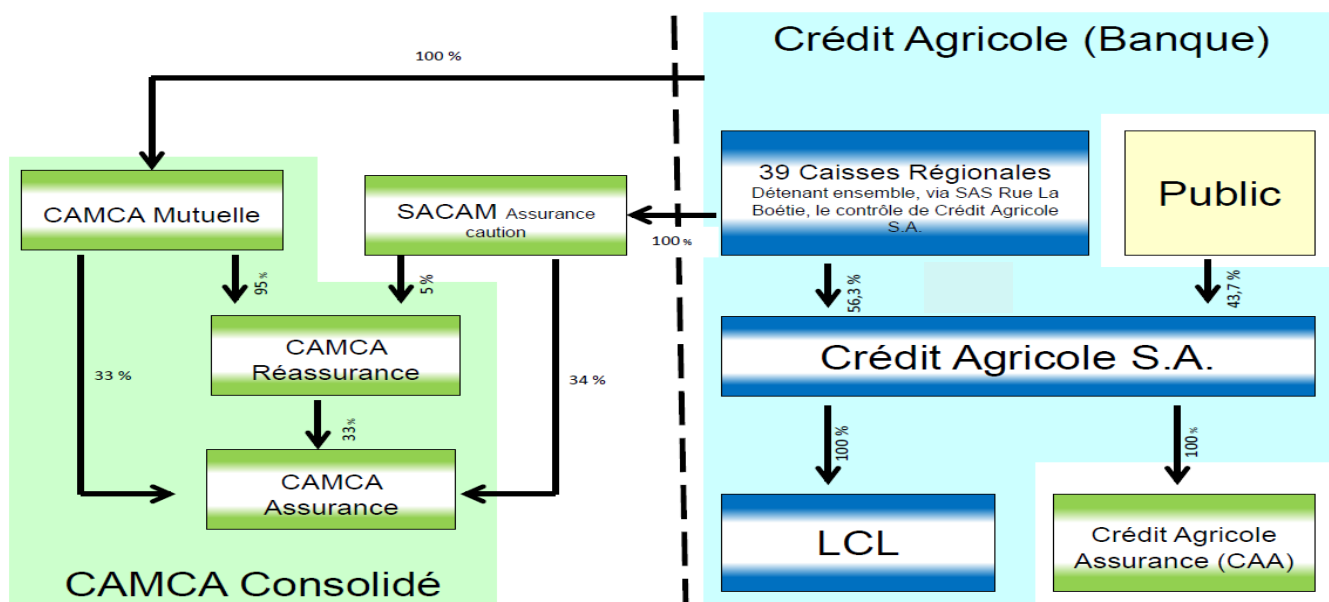
## A. Activité et résultats

### A.1. Activité et environnement

La Compagnie fait partie d'un groupe (dénommé ci-après "le Groupe") défini par les entités suivantes :

- **La mutuelle CAMCA** assure les risques opérationnels propres aux Caisses régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et moyens de paiement des clients des Caisses régionales, de LCL et de BforBank.
- **Camca Assurance**, compagnie d'assurance non-vie,
- **Camca Réassurance**, compagnie de réassurance créée en 1992, constitue un outil de gestion des risques au service de CAMCA et de CAMCA Assurance,
- **CAMCA Courtage**, société de courtage créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier
- La compagnie d'assurance vie CAMCA Vie fournit des garanties de prévoyance pour les collaborateurs de Caisse régionale (liquidation de la société en 2016).

Ceci peut être résumé par ce schéma résumant l'organisation du Groupe :



Le chiffre d'affaires de Camca Réassurance continue de progresser (+15.11% par rapport à 2016) pour un montant total de KEUR 76 322.

A la fin de l'année 2017, 2 personnes étaient salariées à temps plein ou partiel par Camca Réassurance.

## A.2. Résultats de souscription

Le résultat de l'exercice avant impôts s'établit à KEUR 792 en hausse (+53%) par rapport à l'exercice précédent, principalement dû à l'augmentation de l'activité et au produit des placements.

## A.3. Résultats des investissements

La totalité des placements de Camca Réassurance est investie dans le FCP Camca Lux Finance, un fonds commun de droit luxembourgeois géré par Camca Lux Finance Management Company qui sous-traite la gestion à Amundi. Camca Lux Finance Management Company est détenue à 60 % par Camca Réassurance et 40 % par Camca Assurance. La société est administrée par CACEIS Bank Luxembourg, chez qui elle est domiciliée.

Camca Réassurance n'est pas du tout exposée au risque actions.

Les titres qui composent le portefeuille sont tous cotés sur des marchés réglementés.

La valeur du FCP au 31/12/2017 est de 647 M€.

- La part des titres souverains et assimilés est de 66% - rating min BBB,
- La compagnie a restreint ses nouveaux investissements à des titres privés de sociétés non financières et en agence et gouvernement régional.

## A.4. Résultats des autres activités

Non concerné

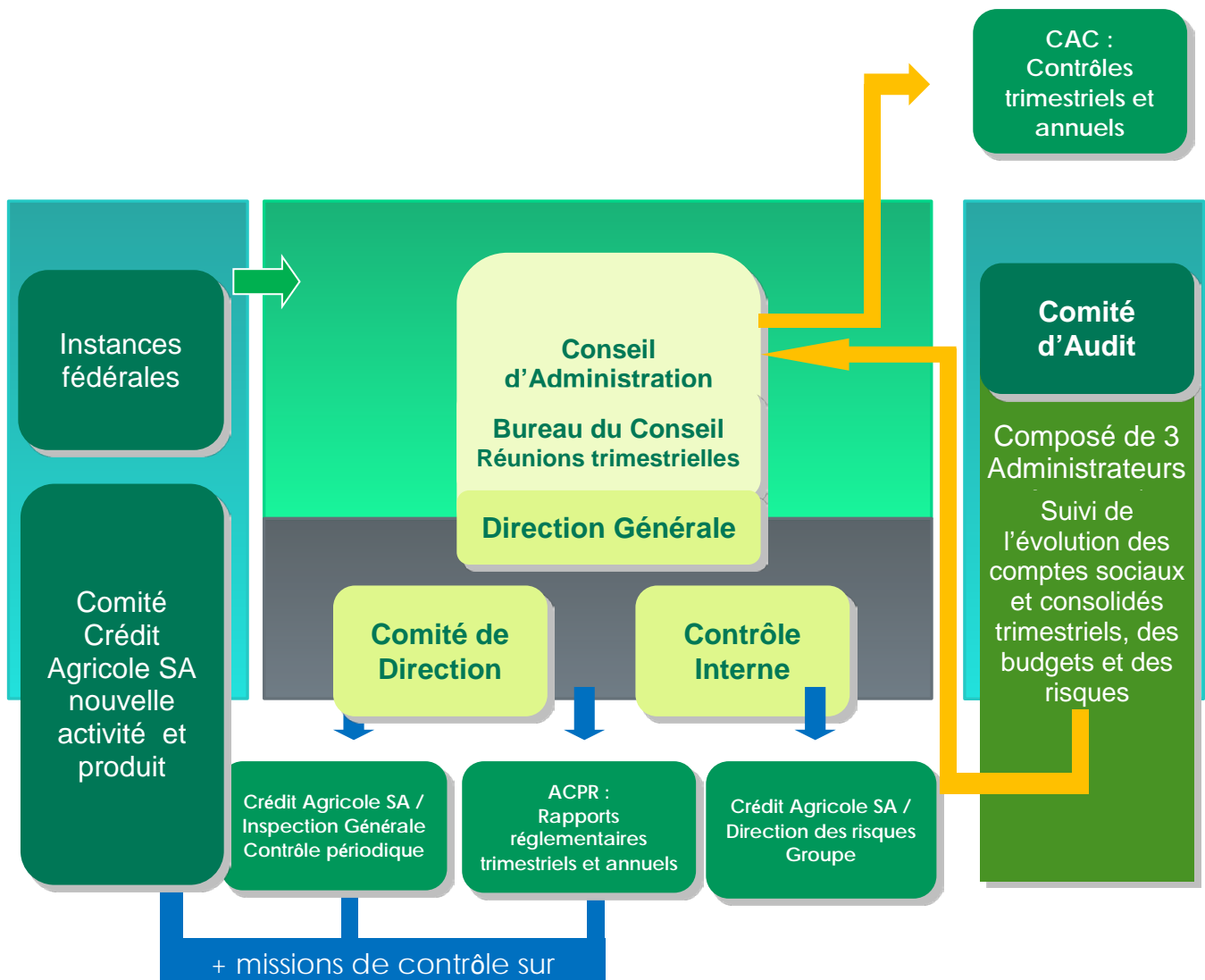
## A.5. Autres informations

Néant.

## B. Système de gouvernance

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe CAMCA dans lequel s'insère CAMCA Réassurance peut se résumer par le graphique suivant :



Gouvernance Camca Réassurance – 31/12/2017

## Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Compagnie intègre plusieurs acteurs différents :

- les Administrateurs : ils représentent les actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- la Direction déléguée (Direction effective) : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

### Niveau 3 : organes d'Administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques, les rôles et responsabilités qui en découlent au sein de la Compagnie.

#### ▪ Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie se compose de membres occupant pour la plupart des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les administrateurs sont choisis parmi les membres du Conseil d'Administration de la Maison Mère.

#### ▪ Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours. Il se réunit au moins 2 fois par an à Luxembourg. Le Directeur délégué est également invité une fois par an pour présenter un point des activités luxembourgeoises à l'issue d'un Conseil d'Administration de la maison mère (CAMCA Mutuelle) afin d'informer tous les administrateurs sur les filiales et permettre ainsi à chacun de disposer d'une information homogène et partagée.

### Niveau 2 : le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est institué au niveau de CAMCA Mutuelle, la Maison Mère. Il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'audit et des risques sont indépendants et occupent des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales. Le Comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de la Compagnie. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

### Niveau 1 : Comités métiers et opérationnels

#### ▪ Comité de direction

Le Comité de direction est un Comité Groupe qui est constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, des membres de Direction de CAMCA Mutuelle, du Directeur de CAMCA Courtage, du Directeur de la Compagnie et du Responsable du contrôle interne. Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de suivre les performances et les résultats du Groupe et d'ajuster, si nécessaire, les politiques risques. Il joue un rôle de contrôle et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

#### ▪ Comité de coordination des risques Groupe

Ce Comité est un Comité transversal Groupe. C'est un lieu supplémentaire de partage sur des sujets risques et transversaux du groupe. Le Comité est constitué des membres du Comité de direction et de l'ensemble des fonctions clés à l'exception de la fonction audit interne. Il peut être élargi à toute personne de l'entreprise en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement à la suite du Comité de direction dont il est complémentaire.

#### ▪ Comité financier

Le Comité financier est un Comité Groupe constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, du Directeur financier de CAMCA Mutuelle, du Directeur de la Compagnie et des représentants de gestionnaires du portefeuille d'AMUNDI. Ce Comité se réunit trois fois par an. Son but est de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir. Il appartient au Comité financier de définir l'horizon de gestion du portefeuille.

## Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur de la Compagnie sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section B.2.

L'organigramme des fonctions clés (au 31/12/2016) est le suivant :

Fonction clé	Poste	Exécutant opérationnel
Audit interne	Président du Comité d'audit et risques	Cabinet d'audit et Inspection Générale Groupe Crédit Agricole
Gestion des risques	Directeur la Compagnie	Directeur la Compagnie
Conformité	Responsable Juridique et Conformité	Responsable Juridique et Conformité
Actuariat	Actuaire de la Compagnie	Actuaire

Tout éventuel changement dans l'attribution des fonctions clés est notifié au Commissariat aux Assurances.

## B.2. Exigence de compétence et d'honorabilité

### Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique "compétence et honorabilité" est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui "dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions" satisfont à tout moment aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise,

et ce, conformément aux obligations définies à l'article 42 de la "Directive Solvabilité 2" et pour les structures luxembourgeoises, suivant les dispositions arrêtées par l'Autorité de Tutelle luxembourgeoise.

En interne, les acteurs concernés sont les Administrateurs, le Directeur délégué, et les personnes occupant les Fonctions Clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les fonctions sous-traitées (audit interne et actuariat). Il convient de rappeler que les nominations du Dirigeant Agréé, des Fonctions Clés et des Administrateurs, sont proposées par le Conseil d'Administration et validées par le régulateur luxembourgeois.

## Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des Administrateurs, des Dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions Clés nécessite de réaliser une étude approfondie pour vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité conformément à la législation applicable.

## Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

### ▪ Appréciation individuelle

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA Réassurance.

### ▪ Appréciation collective : les membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

## B.3. Système de gestion des risques y compris l'ORSA

### Rôle de la gestion des risques



La responsabilité est exercée par le Directeur de la Compagnie. Le Responsable des risques de Camca Réassurance participe à la définition des processus et dispositifs de mesure, surveillance et maîtrise des risques propres de Camca Réassurance, dans le respect des normes et règles de fonctionnement groupe.

## Définition de l'appétence aux risques

L'appétence au risque est fixée par le Conseil d'Administration une fois par an, elle s'exprime en taux de couverture du SCR. Le groupe s'est fixé pour objectif de ne pas descendre en dessous d'un niveau de couverture minimum du capital de solvabilité requis de 200 %, y compris en cas de choc financier, et d'événement technique grave. Au niveau de la compagnie, le niveau de couverture minimum du capital de solvabilité est celui défini par la réglementation soit 100%. Cette décision est validée par le Conseil d'Administration sur la base des simulations.

## Suivi des risques et pilotage de l'activité

Le suivi des risques est réalisé tout au long de l'année par le Dirigeant. Des réunions sont organisées au niveau du groupe pour suivre et contrôler l'activité de manière plus globale.

## ORSA

### ▪ Méthode

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de Camca Réassurance, et de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction Risques, avec la contribution de la fonction actuarielle et de la finance et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

### ▪ Pilotage

La gouvernance du dispositif ORSA de Camca Réassurance s'appuie sur l'ensemble du système de gouvernance mis en place au sein de la société.

### ▪ Mise en œuvre

La mise en œuvre de l'ORSA repose sur les travaux réalisés au sein des différents Comités :

- la définition des différentes hypothèses techniques pour l'élaboration du Plan,
- l'analyse des risques,
- la définition du scénario central et des scénarios adverses,
- les calculs actuariels,
- l'analyse des résultats.

L'ORSA est validé par le Conseil d'Administration.

## B.4. Système de contrôle interne

### Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

### Organisation générale du dispositif de contrôle interne

#### ▪ Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A cet effet, lui sont communiqués tous les éléments de contrôle interne pour le suivi des risques financiers, techniques et opérationnels. Il doit approuver les rapports de solvabilité et valide la politique financière proposée. Il est également informé de l'évolution des indicateurs de l'activité. Il est par ailleurs impliqué dans la démarche de mise en place du programme d'audit. Enfin, d'une façon générale, il délibère sur le bilan de l'activité de la Compagnie et sur la présentation de ses comptes.

#### ▪ Le rôle du Comité d'audit

Le Comité d'audit est un acteur majeur du dispositif de contrôle interne. Il dispose d'un pouvoir d'investigation important, notamment pour le contrôle des risques encourus incluant la solvabilité, le suivi des engagements techniques et la politique financière. Il contrôle notamment l'évolution des primes par branche d'activité, du ratio de sinistralité par branche et par produit, du rapport entre les frais de gestion et les primes. Par ailleurs, l'impact du projet Solvabilité 2 est également à l'ordre du jour du Comité d'audit. Enfin, il valide les missions d'audit annuel.

#### ▪ Le rôle du Directeur délégué, Dirigeant agréé

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'Administration de la Compagnie et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

#### ▪ Le responsable du contrôle interne groupe

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Compagnie, un "responsable du

contrôle interne" est nommé. Ce dernier rapporte notamment au Comité d'audit et au Conseil d'Administration, conformément aux principes adoptés au sein du Groupe. Il veille à la concordance entre le dispositif de contrôle interne, d'une part, les évolutions de la réglementation et de l'activité d'autre part.

## Dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent est chargé de piloter et de faire évoluer le dispositif en place :

- il évalue le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques à partir des rapports de contrôles provenant des différents services et il fait procéder aux évolutions nécessaires,
- il procède à l'élaboration d'un plan de contrôle,
- il contribue à l'alimentation des rapports annuels sur le contrôle interne.
- Le dispositif de contrôle interne comprend une cartographie de l'ensemble des processus constituant l'activité et est mis à jour à chaque changement significatif de l'organisation.

## Dispositif du contrôle de conformité

Le périmètre de cette activité est identique à celui du contrôle interne.

### B.5. Fonction Audit interne

Il n'existe pas d'audit interne au sein de la Compagnie. Le principe de fonctionnement est le suivant :

- le contrôle interne intervient sur la revue des contrôles de niveau 2 selon le niveau de risques supporté par l'activité et selon le dispositif de contrôle correspondant,
- les missions réalisées par l'inspection générale du Groupe Crédit Agricole ou tout externe (autorités de tutelle, cabinets externes, agence de notation, etc.).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, un dispositif permettra de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et sera suivi en Comité d'audit en fonction de leur niveau de priorité suivi par le responsable du contrôle interne. La politique écrite d'audit interne a été formalisée au cours de l'année 2016.

### B.6. Fonction actuarielle

Elle a pour mission :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre

des évaluations de l'ORSA,

- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de rétrocession le cas échéant,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration.

Son périmètre est celui de l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

## B.7. Sous-traitance

Une part des besoins informatiques est sous traitée à différents fournisseurs dans le respect des procédures du groupe.

## B.8. Autres informations

Néant.

## C. Profil de risque

La Compagnie est une société commerciale du périmètre du groupe Crédit Agricole. Son objectif est de provisionner suffisamment pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de ses clients, et de faire face au financement de la solvabilité pour ses engagements dans la durée. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration souhaite notamment que la politique d'investissement de la Compagnie soit prudente, dans la mesure où la prise de position sur les risques financiers n'est pas son cœur de métier. Par ailleurs, concernant les risques techniques, la Compagnie a recours à un plan de rétrocession.

### C.1. Risque de souscription

Le profil de risque de la Compagnie est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites. Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

1. Risque de sous provisionnement,
2. Risque de sous tarification,

3. Risque de nature catastrophique.

## C.2. Risque de marché

La politique de placements est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Dirigeant Agréé. La gestion des placements est déléguée dans le cadre d'un mandat de gestion. Le Dirigeant Agréé s'assure du correct suivi opérationnel et de la qualité de la gestion déléguée, qui lui présente l'évolution du portefeuille, les performances et les perspectives du marché. De manière régulière, la Compagnie procède à des placements financiers : les capitaux investis qui sont représentatifs des provisions techniques ou qui proviennent d'excédents de fonds propres ou de trésorerie sont investis en produits de taux (obligations ou OPCVM monétaires) ou en fonds monétaires. Globalement, la gestion des placements évolue prudemment de manière à pouvoir faire face aux engagements.

## C.3. Risque de crédit

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration. Les gérants disposent, pour l'évaluation de nos actifs, de plusieurs sources de notations : S&P, Fitch, Moody's, Am Best, etc. Par mesure de prudence, ils retiennent, dans l'évaluation des actifs, et des signatures la moins bonne notation fournie par les sociétés évoquées ci-dessus.

## C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est quasi inexistant dans la mesure où :

- un volant de liquidité minimum est imposé dans l'allocation,
- il serait possible de faire appel à l'avance de fonds par les réassureurs, pour la part réassurée,
- les choix de la politique d'investissement se portent sur des titres très liquides et facilement réalisables pour des montants significatifs.

## C.5. Risque opérationnel

Ils ont été cartographiés et sont non significatifs.

## C.6. Autres risques importants

Nous n'avons pas d'autre risque significatif.

## C.7. Autres informations

Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impacts plus limités ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

### D.1. Actifs

#### Principe de valorisation

Les actifs détenus par Camca Réassurance sont évalués, pour la plupart, sous Solvabilité 2, en valeur de marché. Un pourcentage assez infime des actifs est repris à la valeur Solvabilité 1. Un pourcentage encore plus faible des actifs est évalué à une valeur "mark to model". Le bilan prudentiel au 31 décembre 2016 de CAMCA Assurance (ci-après « Bilan Solvency 2 » ou « Bilan S2 ») a ainsi été établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE.

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
  - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
  - Réévaluation des placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
  - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
  - Elimination des provisions d'égalisation ;
  - Constitution d'une marge de risque ;

Elimination des non valeurs (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;

Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvency 1 et Solvency 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur ;

Reclassement des intérêts minoritaires S1 en Fonds propres, les Fonds propres du Bilan S2 incluant les intérêts minoritaires.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

## D.2. Provisions techniques

### Résultats

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions. Les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation du passif sous Solvabilité 2 étant des méthodes déterministes, aucune incertitude ne sera fournie. D'autre part, la marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA.

Garanties considérées :

- Caution des prêts à l'habitat ;
- Construction
- « Whole account » (toutes branches)

### Principes comptables de valorisation des provisions :

#### ▪ Provision pour primes non acquises

Les primes reçues sont réparties sur la durée des traités de réassurance ou des polices auxquelles elles s'appliquent. En conséquence, une provision pour primes non acquises est constituée pour la partie des primes reçues qui se rapporte à la période restant à courir des traités ou polices en vigueur.

#### ▪ Provision pour sinistres

La provision pour sinistres est constituée sur base de rapports et d'estimations individuelles reçus des compagnies cédantes. Elle inclut également une estimation, sur base de l'expérience, pour les sinistres tardifs (IBNR) et les dépenses afférentes. À la clôture de chacun des exercices suivants, la provision est ajustée en fonction de l'expérience acquise et des informations disponibles. Le montant éventuel de la réassurance est inscrit séparément à l'actif.

#### ▪ Provision pour égalisation

En conformité avec la réglementation applicable en matière de réassurance la Société doit constituer une provision pour égalisation. Sur base du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurances, la dotation annuelle à cette provision est égale à la somme algébrique du résultat technique et d'une partie du résultat financier de l'entreprise jusqu'à ce que la provision atteigne un plafond déterminé par application aux primes nettes de réassurance d'un multiple fixé par le Commissariat aux Assurances pour chaque catégorie de risque. Au cas où un exercice ultérieur devrait se solder par une perte, une fraction suffisante de la provision pour égalisation doit être réintégrée au résultat pour compenser cette perte. La partie non-utilisée de cette provision doit être réintégrée au résultat au plus tard lors de la liquidation de la Société.

### D.3. Autres passifs

L'estimation du bilan Solvabilité 2 génère un capital supplémentaire (réserve de réconciliation) sur lequel il y aura lieu de payer des impôts différés.

### D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Nous n'avons pas utilisé d'autre méthode de valorisation.

### D.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

## E. Gestion du capital

### E.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que l'ORSA doit être réactualisée et une information envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe. Le moyen disponible pour "gérer" les besoins de capitaux propres est principalement :

- augmentation de capital ou émission de dettes subordonnées.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

### E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) est réalisée en appliquant la formule standard de la Directive Solvabilité 2. Ce document précise les principes régissant la mise en œuvre des calculs Solo via la formule standard, en s'appuyant sur les textes réglementaires publiés à ce stade (Directive européenne cadre Solvabilité 2, Directive Omnibus 2, Actes Délégués) et d'éléments issus des drafts des textes de niveau 3.



### E.3. Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non concerné

### E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Non concerné

### E.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

## F. Annexe

S.02.01.02

Bilan (K€)

Actifs		Valeur Solvabilité 2	Passifs		Valeur Solvabilité 2
		C0010			C0010
Immobilisations incorporelles	R0030		Provisions techniques non-vie	R0510	71 922
Actifs d'impôts différés	R0040		Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	71 922
Excédent du régime de retraite	R0050		Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060		Meilleure estimation	R0540	65 971
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	714 403	Marge de risque	R0550	5 952
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080		Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	66 615	Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Actions	R0100		Meilleure estimation	R0580	
Actions – cotées	R0110		Marge de risque	R0590	
Actions – non cotées	R0120		Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Obligations	R0130		Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Obligations d'État	R0140		Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Obligations d'entreprise	R0150		Meilleure estimation	R0630	
Titres structurés	R0160		Marge de risque	R0640	
Titres garantis	R0170		Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Organismes de placement collectif	R0180	646 934	Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Produits dérivés	R0190		Meilleure estimation	R0670	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	855	Marge de risque	R0680	
Autres investissements	R0210		Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220		Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230		Meilleure estimation	R0710	
Avances sur police	R0240		Marge de risque	R0720	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250		Passifs éventuels	R0740	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260		Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270		Provisions pour retraite	R0760	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280		Dépôts des réassureurs	R0770	
Non-vie hors santé	R0290		Passifs d'impôts différés	R0780	172 518
Santé similaire à la non-vie	R0300		Produits dérivés	R0790	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310		Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Santé similaire à la vie	R0320		Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330		Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Vie UC et indexés	R0340		Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	21 971
Dépôts auprès des cédantes	R0350		Autres dettes (hors assurance)	R0840	636
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360		Passifs subordonnés	R0850	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	52 599	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Autres créances (hors assurance)	R0380	839	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390		Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	63
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400		<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>267 110</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	481	<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>501 297</b>
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	84			
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>768 407</b>			

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (K€)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – Assurance directe	R0110									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							5 666	4 974	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140							0	0	
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	5 666	4 974	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut – Assurance directe	R0210									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							5 888	4 974	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240							0	0	
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	5 888	4 974	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							1 659	784	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	1 659	784	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – Assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							3 462	2 714	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	3 462	2 714	0
<b>Dépenses engagées</b>	R0550									
<b>Autres dépenses</b>	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>									
Brut – Assurance directe	R0110								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			2 352					12 992
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130					863		62 466	63 330
Part des réassureurs	R0140			0		0		-42	-42
Net	R0200			2 352	0	863	0	62 508	76 364
<b>Primes acquises</b>									
Brut – Assurance directe	R0210								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			2 352					13 214
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230					863		47 843	48 707
Part des réassureurs	R0240			0		0		-42	-42
Net	R0300			2 352	0	863	0	47 885	61 962
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – Assurance directe	R0310								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			15 584					18 027
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330					1 251		25 514	26 766
Part des réassureurs	R0340							0	0
Net	R0400			15 584	0	1 251	0	25 514	44 792
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – Assurance directe	R0410								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			4 575					10 751
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430					184		4 952	5 136
Part des réassureurs	R0440							0	0
Net	R0500			4 575	0	184	0	4 952	15 887
<b>Dépenses engagées</b>	R0550							3 767	4 603
<b>Autres dépenses</b>	R1200								9 786
<b>Total des dépenses</b>	R1300								14 389

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>	R1900									
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

## S05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays (K€)

Activité uniquement dans le pays d'origine (le Luxembourg) et la France.

		Pays d'origine		Pays (Par montant de primes émises brutes)		Total du Top 5 des pays et pays d'origine (par montant de primes émises brutes)
		C0080	FR	C0090	C0140	
<b>Primes émises</b>						
Brut – Assurance directe	R0110	0,00		0		0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	50 024,52		12 942 455		12 992 480
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	32 040 444,14		31 289 169		63 329 613
Part des réassureurs	R0140	41 706,19		0		41 706
Net	R0200	32 048 762,47		44 231 624		76 280 386
<b>Primes acquises</b>						
Brut – Assurance directe	R0210	0,00		0		0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	271 458,60		12 942 455		13 213 914
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	17 417 368,64		31 289 169		48 706 537
Part des réassureurs	R0240	41 706,19		0		41 706
Net	R0300	17 647 121,05		44 231 624		61 878 745
<b>Charge des sinistres</b>						
Brut – assurance directe	R0310	0,00		0		0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00		16 946 369		16 946 369
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	25 266 476,67		1 499 044		26 765 520
Part des réassureurs	R0340	0,00		0		0
Net	R0400	25 266 476,67		18 445 413		43 711 890
<b>Variation des autres provisions techniques</b>						
Brut – Assurance directe	R0410	0,00		0		0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00		10 750 960		10 750 960
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-538 675,05		5 674 303		5 135 628
Part des réassureurs	R0440	0,00		0		0
Net	R0500	-538 675,05		16 425 263		15 886 588
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	3 598 177,53		1 004 951		4 603 128
<b>Autres dépenses</b>	R1200					9 786 180
<b>Total des dépenses</b>	R1300					14 389 308

S17.01.02

Provisions techniques Non-Vie (K€)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut – total	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340	0	0	0	0	0	0

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut – total	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160	7 894	19 677	0			8 919
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7 894	19 677	0	0	0	8 919
Total meilleure estimation – brut	R0260	7 894	19 677	0	0	0	8 919
Total meilleure estimation – net	R0270	7 894	19 677	0	0	0	8 919
Marge de risque	R0280	635	1 036	0	0	0	629
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	8 528	20 713	0	0	0	9 548
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	8 528	20 713	0	0	0	9 548

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
					C0180	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>					0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
<b>Brut</b>	<b>R0060</b>		0		6 494	6 494
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140				0	0
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>	<b>R0150</b>	0	0	0	6 494	6 494
Provisions pour sinistres						
<b>Brut – total</b>	<b>R0160</b>		4 241		18 746	59 477
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		0		0	0
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>	<b>R0250</b>	0	4 241	0	18 746	59 477
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	0	4 241	0	25 240	65 971
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	0	4 241	0	25 240	65 971
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>		301		3 351	5 952
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					0
Meilleure estimation	R0300					0
Marge de risque	R0310					0
<b>Provisions techniques – Total</b>						
Provisions techniques – Total	R0320	0	4 542	0	28 591	71 922
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0340	0	4 542	0	28 591	71 922

S.19.01.21

Sinistres Non – Vie : paiements par année de souscription (K€)

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année		Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulés)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	15 et +					
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160					
Précédentes	R0100														31 331	C0170	C0180
N-9	R0160	1 184	8 500	300	157	72	-18	-37	214	299	8					8	10 680
N-8	R0170	1 592	14 452	717	423	81	137	-159	66	16						16	17 325
N-7	R0180	2 551	20 825	715	185	114	9	17	32							32	24 447
N-6	R0190	2 322	16 695	720	2 069	165	251	13								13	22 234
N-5	R0200	3 743	16 695	720	2 069	165	251									46	27 416
N-4	R0210	8 573	22 573	755	277	22										74	28 364
N-3	R0220	8 336	18 532	972	213											226	16 157
N-2	R0230	7 504	6 065	1 531												691	15 058
N-1	R0240	7 301	6 863													7 172	14 473
N	R0250	8 030														8 030	8 030
<b>Total</b>																16 363	215 516

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +						
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300						
Précédentes	R0100																3 645	C0360
N-9	R0160																	5 004
N-8	R0170																	3 289
N-7	R0180																	564
N-6	R0190																	890
N-5	R0200																	1 946
N-4	R0210																	2 842
N-3	R0220																	3 530
N-2	R0230																	3 776
N-1	R0240																	3 938
N	R0250																	5 177
<b>Total</b>																		28 522
																		59 477

## S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (K€)

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
			C0010	C0030	C0050	C0070
Provisions techniques	R0010	71 922	0	0	43	0
Fonds propres de base	R0020	501 297	0	0	-55	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	501 297	0	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0090	55 913	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	501 297	0	0	-55	0
Minimum de capital requis	R0110	21 351	0	0	7	0

## S.23.01.01

## Fonds propres (K€)

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	10 000	10 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	491 297	491 297			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devaient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>501 297</b>	<b>501 297</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	501 297	501 297	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	501 297	501 297	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	501 297	501 297	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	501 297	501 297	0	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>55 913</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>21 351</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>897%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>2348%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	501 297
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>491 297</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0</b>



## S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (K€)

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	44 982		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 073		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	200		
Risque de souscription en non-vie	R0050	42 799		
Diversification	R0060	-22 465		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>73 589</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Risque opérationnel	R0130	1 979
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-19 655
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>55 913</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>55 913</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

## S.28.01.01

## Minimum de capital requis MCR – activité d'assurance non vie uniquement (K€)

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010		
RésultatMCR <sub>NL</sub>	R0010	21 351		
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	7 894	5 666	5 666
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	19 677	4 974	4 974
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	8 919	2 352	2 352
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	4 241	863	863
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	25 240	62 508	62 508

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040		
RésultatMCR <sub>L</sub>	R0200	0		
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	21 351
Capital de solvabilité requis	R0310	55 913
Plafond du MCR	R0320	25 161
Plancher du MCR	R0330	13 978
MCR combiné	R0340	21 351
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 600
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>21 351</b>